

que nous préférons et quels traitements il conviendrait d'établir dans le plan général que nous aurions choisi.

Si, pour les besoins de la discussion, on décidait d'adopter un régime semblable à celui qui a longtemps été en usage en Grande-Bretagne, il semblerait qu'on dût fixer un montant différent. Si on devait continuer à verser le traitement, cette question devrait être étudiée et on pourrait apporter de forts arguments à cet égard. Sauf erreur, on suit la même pratique en France. Il y a longtemps que nous avons étudié cette question. Ainsi que le premier ministre suppléant (M. Howe) et le premier ministre (M. St-Laurent) l'ont fait observer, cette question n'a pas été étudiée depuis 1920. Par conséquent il serait éminemment souhaitable que les autres méthodes en usage en Grande-Bretagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en France, qui ont entre elles certains points de ressemblance qui n'existent pas par rapport au Gouvernement des États-Unis, que ces méthodes, dis-je, fussent étudiées, discutées et présentées aux députés pour qu'ils prennent une décision finale.

Le premier ministre a dit, entre autres choses, qu'on devrait songer au montant que des hommes d'égale compétence recevraient à titre d'administrateurs d'entreprises privées. Tous seront sans doute d'accord sur ce point. Ne devrait-on pas admettre que l'administration d'un pays est une entreprise d'envergure et que le traitement qui y est attaché devrait être attirant. Toutefois, il n'est guère besoin d'insister sur ce que les traitements versés aux administrateurs des entreprises privées ou les émoluments des spécialistes des diverses professions ne sont pas du même ordre. La rétribution de l'efficacité administrative ne consiste pas en un seul traitement fixe.

Bien au contraire, on décide que le traitement d'un administrateur sera fonction à la fois du degré des responsabilités attachées au poste en question et de la compétence de son titulaire.

Un régime de différents niveaux de traitements s'applique déjà à l'égard des ministres du cabinet. Au Royaume-Uni, les ministres ont des traitements différents selon le degré des responsabilités attachées à leurs postes. Cela est rendu possible en Australie grâce au montant unique versé à la caisse du cabinet qu'administre le premier ministre. Je crois qu'il serait bon que nous examinions cette méthode. Il ne s'agit pas des particuliers qui peuvent être aujourd'hui les titulaires de ces postes. Nul ne pourrait un instant soutenir qu'une seule des observations formulées à ce propos s'applique à la personne qui occupe aujourd'hui un poste quel-

conque dans le gouvernement. Il s'agit du gouvernement considéré comme partie de notre régime parlementaire et nous étudions la rémunération à accorder à ceux qui occupent ces postes administratifs.

On sera généralement d'accord, je le pense, pour admettre que certains membres du gouvernement actuel gagneraient sensiblement plus d'argent s'ils occupaient des postes exécutifs dans l'entreprise privée ou exerçaient une activité professionnelle en dehors de la Chambre. Certains membres du gouvernement consentent des sacrifices personnels, cela ne fait aucun doute; quels que soient les changements que l'on propose maintenant, ils devront encore consentir des sacrifices personnels en dollars. Toutefois, monsieur l'Orateur, on ne saurait prétendre, sans vouloir mettre en cause aucun membre du gouvernement en particulier, que ce que je viens de dire s'applique à tous les membres du gouvernement. Je suis sûr que les membres du Gouvernement ne le prétendraient pas. Il y en a parmi eux dont la compétence administrative et l'expérience ne se comparent pas à celles de certains de leurs collègues de premier plan et il en sera toujours ainsi.

Nous ne nous arrêtons pas aux particuliers mais à un état de choses qui ne peut manquer de surgir dans la formation et le maintien de tout Gouvernement. Sans porter la moindre atteinte à la réputation de quelque ministre que ce soit, j'ose dire que l'adoption d'un taux uniforme de ce genre équivaut à l'établissement d'un régime sous lequel des gens de haute expérience toucheraient un revenu inférieur à celui que leur rapporterait un poste administratif dans les affaires privées ou dans l'exercice de leur profession, tandis que d'autres toucheraient un revenu bien supérieur à celui qu'ils pourraient raisonnablement espérer obtenir en ce moment s'ils occupaient un poste privé. Cela dénote, je pense, qu'on aurait peut-être d'excellentes raisons d'étudier l'à-propos d'adopter le régime qui est déjà en honneur en Grande-Bretagne et qui, sous un mode différent, est également possible en Australie et dans certaines autres régions.

Nous devons certes, je crois, chercher à faire en sorte que les titulaires des divers postes du Gouvernement soient des hommes de haute compétence capables de conduire les affaires du pays. La rémunération devrait être suffisante pour que le sacrifice ne soit pas lourd au point d'empêcher des hommes doués d'une vaste expérience et d'une haute compétence administrative d'accepter ces postes. Toutefois, en essayant de déterminer un montant propre à retenir de tels hommes au sein du gouvernement en ce